

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Siège social : 7, rue Coytel – 75013 PARIS

Affiliée à la Fédération Nationale André MAGINOT – Groupement n° 138

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2017

Neuvy sur Barangeon le 13 octobre 2017



Le Président

MOTION

Réunis à NEUVY SUR BARANGEON à l'occasion de leur 62^{ème} assemblée générale annuelle, les membres de l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite

- **déplorent** la démission du Chef d'Etat-Major des Armées Pierre de Villiers,
- **s'interrogent** sur la capacité de nos armées à réaliser leurs missions compte tenu des décisions budgétaires prises en 2017 et sont très préoccupés par l'avenir de la défense nationale de notre pays,
- **s'indignent** de l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée sur les retraites (CSG).

POUVOIR D'ACHAT ET RETRAITES

Depuis la loi sur les retraites de 2003, la revalorisation de nos pensions est indexée sur l'indice INSEE du coût de la vie. Nous prenons acte de l'augmentation des retraites de 0,8% au 1^{er} octobre 2017 après celle de 0,1% des trois dernières années.

Toutefois cette hausse ne rattrapera pas le déficit cumulé des pensions et du pouvoir d'achat compte tenu de l'évolution tarifaire continue des services. L'augmentation de la CSG prévue pour 2018, ne va pas contribuer à nous redonner du pouvoir d'achat ! Il faut ajouter, à cela, la situation difficile et dramatique de nos veuves, qui n'ont que la réversion de leur défunt mari, ancien militaire.

Les retraités, considérés comme des nantis, ont cotisé pendant toute leur vie active, pour se voir aujourd'hui prélever encore plus. A quand la reconnaissance du travail accompli ?

HARMONISATION DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE

Le décret n° 2010-473 du 10 mai 2010, relatif à la détermination des indices des pensions et accessoires de pensions alloués aux invalides, aux conjoints survivants et aux orphelins au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, a harmonisé les indices des pensions militaires d'invalidité entre les sous-officiers des armées et ceux des officiers marins et s'appliquent aux pensions concédées à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret, soit le 12 mai 2010.

Nous redemandons instamment qu'il soit mis fin à l'inégalité qui subsiste pour les 39 469 militaires qui ont été pensionnés antérieurement au dit décret.

INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES AU SAHARA ET POLYNESIE FRANÇAISE

Le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), autorité administrative indépendante, a la compétence pour attribuer ou non des indemnisations au titre de dite la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010. Depuis sa mise en place, il a pu être constaté que la proportion de victimes indemnisées est très faible (une moyenne de 20 indemnisations pour 1000 dossiers proposés). Nous demandons un élargissement de la loi afin que plus de victimes soient indemnisées.

VETERANS DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS

Alors que plusieurs décorations ont été créées récemment, pour reconnaître certaines victimes et pour services rendus (victimes du terrorisme, protection du territoire, sécurité intérieure...) l'Etat marquera-t-il enfin sa reconnaissance envers les vétérans des essais nucléaires français, en leur attribuant le titre de reconnaissance de la nation ?

CHANCELLERIE

Nous demandons, que l'attribution de la « Croix du combattant volontaire » octroyée aux 2^{ème} et 3^{ème} générations du feu ainsi qu'aux réservistes opérationnels de la 4^{ème} génération du feu soit étendue aux engagés volontaires sous contrat de cette 4^{ème} génération qui ont été affectés en unités combattantes et titulaires de la carte du combattant afin qu'il soit mis fin à cette rupture d'égalité de traitement.

RETRAITE DU COMBATTANT

Nous demandons que la retraite du combattant soit réversible au conjoint survivant ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (article L.321-3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre).

CONCLUSION

Nous méritons une meilleure considération de la part de nos gouvernants qui nous estiment privilégiés et nous demandons une meilleure prise en compte de nos revendications.

Nous rendons hommage à tous nos militaires décédés en activité de service ainsi qu'à toutes les victimes d'attentats perpétrés dans notre pays mais aussi en Europe et dans le monde et qui ont été particulièrement meurtriers ces trois dernières années.

Enfin, nous rendons un vibrant hommage à nos camarades d'active et de réserve qui partout où ils sont déployés ou engagés, sont dignes de leurs prédécesseurs. Ils accomplissent des missions difficiles, dangereuses, mais toujours avec **HONNEUR** et dans le **RESPECT** absolu de l'éthique militaire. Nous saluons leur courage et leur dévouement dans l'accomplissement de ces missions.

De cette motion, nous attendons et espérons en retour, des réponses positives et pertinentes.

Le Président National
Wladyslas RUSALSKI